

Objet : Epreuve d'Histoire des Arts pour les élèves de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Votre enfant, élève de 3^{ème}, doit passer, lors de la semaine du 21 mai, une épreuve intitulée : Histoire des Arts.

Cette épreuve constitue l'une des phases obligatoires d'examen pour l'obtention du DNB. Elle compte pour 40 points (note /20 ; coefficient 2) dans le total des notes.

L'épreuve se déroule dans l'enceinte de l'établissement, uniquement à l'oral, devant un jury composé de deux professeurs du collège. Chaque élève dispose de 15 minutes pour présenter son travail de recherche. Cette durée se décompose comme suit : 5 minutes d'exposé, de façon ininterrompue ; 10 minutes de questions posées par les membres du jury.

Le passage de l'épreuve peut aussi s'effectuer par groupe de 2 ou 3 personnes. La durée indiquée ci-dessus est alors prolongée de 5 minutes par élève supplémentaire (ex : pour 2 élèves, 5 minutes d'exposé chacun puis 10 minutes de questions soumises au groupe).

Selon les instructions ministérielles, l'épreuve d'Histoire des Arts a trois buts principaux. Il s'agit tout d'abord d'éveiller, chez les élèves, une sensibilité à l'expression artistique, sous ses différentes formes. L'intention est moins celle d'une accumulation de connaissances que d'une capacité à comparer et à mettre en lien des réalisations diverses, à comprendre leur structure interne ainsi que le contexte (social, historique, artistique) de leur création et donc l'objectif de leur(s) auteur(s). D'autre part, il s'agit de placer les élèves dans une démarche d'autonomie, de prise de responsabilité, à travers le choix (individuel ou par groupe) des œuvres proposées et la constitution du dossier à partir duquel va s'effectuer leur passage devant le jury. Enfin, il s'agit de mettre en avant la pratique de l'oral, tant dans la forme du discours (diction claire, phrases correctement construites) que dans la cohérence de l'énoncé (informations agencées de manière logique).

Au regard de ces trois buts principaux, l'Histoire des Arts s'inscrit pleinement dans les exigences du socle commun de compétences, socle commun dont la validation est indispensable pour obtenir le DNB. Lors de l'épreuve, la notation effectuée par le jury prend évidemment en compte cette dimension (voir la grille d'évaluation) en accordant notamment une place importante à la prestation orale des élèves.

L'Histoire des Arts n'est pas une matière autonome : elle n'apparaît pas, par exemple, en tant que telle sur les bulletins trimestriels. C'est un enseignement dispensé au sein de plusieurs disciplines : Arts plastiques / Education musicale / Français / Histoire Géographie. La préparation à l'examen est donc menée durant les cours par une étude de chacune des œuvres et de chacun des documents sélectionnés par l'équipe enseignante puis par une mise en relief de ce qui les unit ou, au contraire, de ce qui les oppose.

En vue de l'épreuve, il a été demandé aux élèves de faire le choix d'une œuvre / d'un document ou de plusieurs. Il leur a été également demandé de faire le choix d'un passage individuel ou par groupe. Le résultat de ces choix a été communiqué aux enseignants responsables de l'enseignement de l'Histoire des Arts lors de la première quinzaine de mars.

A partir de ce moment, les élèves ont pu commencer à constituer le dossier écrit et iconographique (apport d'autres représentations artistiques ou documentaires que celles fournies par les enseignants) qu'ils devront soutenir, à l'oral, au moment de l'épreuve. Lors de cette phase de recherche, l'avis et l'aide des enseignants ont pu être sollicités. De plus, le lundi 3 avril, une séance thématique (les élèves des différentes classes étaient regroupés selon le thème qu'ils avaient choisi) a permis une nouvelle fois de préciser la méthode de travail.

Chaque élève va recevoir une convocation officielle indiquant le jour et l'heure de passage de l'épreuve.

Les enseignants référents